

**TRANSMISSION /** La Chambre d'agriculture du Gers se mobilise en partenariat avec la MSA Midi-Pyrénées Sud sur les enjeux de la transmission en agriculture.

# « Demain, j'arrête ! Tu reprends ? »

**G**arante de la vitalité des territoires ruraux, l'agriculture est un secteur d'activité non-délocalisable qui constitue un réel moteur économique pour les territoires ruraux.

A ce titre, la Chambre d'agriculture, la MSA et des collectivités du Gers s'impliquent dans le devenir des exploitations gersoises en proposant cet automne un rendez-vous innovant.

Sur trois secteurs du Gers, des journées « Demain, j'arrête ! Tu reprends ? » seront organisées avec pour objectif de mobiliser les agriculteurs ayant un projet d'arrêt d'activité et des porteurs de projet en agriculture. La matinée sera consacrée aux échanges et au débat autour d'une pièce de théâtre intitulée « Droit dans mes bottes » de la compagnie Les Attrac-teurs étranges.

Cette pièce de théâtre sou-lève de nombreuses questions notamment sur le renouvellement des générations en agriculture. Alliée à des témoignages de transmission d'exploitations agricoles, cette pièce de théâtre a pour objectif d'ouvrir les esprits et de remuer les méninges sur la cessation d'activité, la reprise d'exploitations et tous les facteurs, humains, économiques, techniques qui y sont liés... Après une pause déjeuner offerte sur inscription aux parti-



Photo: Chambre d'agriculture

cipants, un forum sera ouvert au sein duquel de nombreux partenaires seront présents pour répondre aux questions et interrogations suscitées le matin : la MSA sera présente aussi bien sur ces actions d'accompagnement social que sur le volet retraite ou sur l'installation en agriculture. Le Point Accueil Installation et

son pendant, le Point Accueil Transmission, tenus par des conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture, seront à disposition pour renseigner sur les étapes, les démarches, les aides et outils disponibles. Enfin, un conseil juridique et un conseiller SAFER pourront répondre aux interrogations concernant les aspects patri-

moniaux, fonciers, juridiques et fiscaux... En parallèle de ce forum, un atelier « Passage de bottes ! » sera organisé. L'objectif sera d'organiser des rencontres rapides entre des agriculteurs sans reprenneur identifié souhaitant transmettre leur exploitation et des porteurs de projet en agriculture.

## Un enjeu phare



60 % des exploitants ont plus de 50 ans dans le Gers, le constat est sans appel : l'installation est la grande priorité de cette décennie. Il n'y a pas de fatalité, notre métier a de nombreux atouts. Nous devons mettre en avant nos exploitations, les femmes et les hommes qui les ont construites, nos produits et notre territoire car l'agriculteur est un acteur majeur dans la vitalité de notre ruralité. Nous voulons faire de ces journées des lieux de communication, d'échanges et surtout de rencontre entre les générations : venez nombreux!

Ghislaine Rey, Membre du bureau, chargée de l'installation et de la transmission

## Prochaines rencontres

- Mardi 30 novembre à Mirande (salle André Beaudran)
  - Mardi 14 décembre à Vic Fezensac (salle Simone Castex).
  - Mardi 23 décembre à Samatan (cinéma et halle au gras)
- Plus d'informations disponibles dès que possible sur [www.gers.chambagri-agriculture.fr](http://www.gers.chambagri-agriculture.fr)

# La Déclaration d'Intention de Cessation d'activité agricole (DICAA)

La Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole est envoyée par la MSA à tous les agriculteurs, 4 ans avant qu'ils atteignent l'âge requis pour bénéficier de la retraite. C'est un document Cerfa (n° 14453\*02) qui doit être complété et retourné à la Chambre d'agriculture par tout exploitant agricole au moins 3 ans avant son départ prévu en retraite. Elle a pour objectif d'identifier les agriculteurs n'ayant pas de repreneurs.

Les informations renseignées sur la DICAA sont données à titre indicatif et n'engagent pas à prendre la retraite à la date indiquée : il s'agit bien pour l'agriculteur de faire part d'une intention de cessation afin de pouvoir être accompagné au mieux. La Chambre d'agriculture du Gers, dans le cadre de sa mission de service public, enregistre cette demande et en transmet un exemplaire à la DDT.

Vigilance ! L'envoi de la DICAA ne se substitue pas à la demande de bénéficiaire de la retraite personnelle, ni à une demande pour bénéficier d'une autorisation de poursuivre la mise en valeur de son exploitation. Il s'agit de démarches bien différentes. Globalement, cette déclaration a vocation à identifier les exploitations à reprendre et faciliter le renouvellement des générations en agriculture.



Photo: Jean-Bernard LAFFITTE

# Une transmission, ça s'anticipe

**L**e renouvellement des générations en agriculture passe par des transmissions d'exploitations réussies.

Dans ce contexte, cesser son activité agricole est une étape essentielle dans sa vie personnelle et professionnelle. Cette réflexion doit donc être abordée très en amont.

**J'anticipe : 8 à 10 ans avant la transmission :** j'en parle à mes proches et je maintiens une exploitation attractive pour la reprise.

**Je m'informe : 5 ans avant**

**la transmission :** j'étudie mes droits à la retraite et je me renseigne auprès des dispositifs d'accueil des cédants, en particulier le Point Accueil Transmission et j'élabore les scénarios de ma transmission.

**Je me prépare : 1 à 4 ans avant la transmission,** je renvoie à ma Chambre d'agriculture la DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole), j'évalue la valeur de reprenabilité de mon exploitation, je recherche un reprenneur ou un associé en contactant le Répertoire Départemental Ins-

tallation, j'informe les propriétaires de mon départ.

**Je concrétise : 1 an avant la transmission,** je rédige les promesses de baux, je présente mon reprenneur aux conditions de reprise.

**Je transmets :** je dépose mon dossier de demande de retraite à la MSA, j'officialise les engagements avec mon reprenneur, je formalise le transfert du foncier auprès du notaire, je réalise les actes de transferts auprès de la DDT, MSA, et du CFE.

## Contact

- Portes de Gascogne : 05 62 61 77 42 - [portesdegascogne@gers.chambagri.fr](mailto:portesdegascogne@gers.chambagri.fr)
- Armagnac Adour : 05 62 61 77 60 - [armagacador@gers.chambagri.fr](mailto:armagacador@gers.chambagri.fr)
- Auch Astarac : 05 62 61 77 13 - [auchastarac@gers.chambagri.fr](mailto:auchastarac@gers.chambagri.fr)

Action prise en charge par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier de la MSA Midi-Pyrénées Sud, de l'AITA et du Compte d'affectation Spécial au Développement Agricole et Rural (CasDAR)



## En bref

**Le Point Accueil Transmission : un entretien pour vous guider**



Que vous soyez dans la perspective de transmettre votre exploitation dans 5 ans ou de cesser votre activité dans quelques mois, faites-vous guider.

Un conseiller vous accueille et vous écoute pour vous aider à flécher les étapes de votre projet :

- identifier les démarches pour la cessation de votre activité à partir de votre situation
  - vous orienter vers les acteurs qui peuvent vous accompagner
  - vous aider à organiser la transmission de votre exploitation en fonction de votre projet
  - proposer, si besoin, votre exploitation à la reprise par le biais du Répertoire Départ Installation
- Accueil individuel sur rendez-vous uniquement - Service pris en charge par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier AITA.

**La formation « transmettre son exploitation : un projet qui se prépare et qui s'anticipe »**

Pour avancer dans votre réflexion : sur 2 jours, vous souhaitez approfondir votre projet et avoir un regard externe pour vous aider à faire vos choix :

- déterminer vos conditions d'accès à la retraite
- connaître les différentes modalités de transfert de l'exploitation et évaluer les incidences patrimoniales et fiscales des options qui se présentent à vous
- construire votre plan d'actions

Intervention de spécialistes, échanges entre participants et réalisation d'un échéancier A Auch, date à définir en février - mars 2022.

**Le diagnostic précoce de cession : construire un projet de reprise par un tiers**

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement personnalisé pour élaborer le projet de reprise de votre exploitation par un tiers :

- état des lieux complet de votre exploitation : structure, productions, modes de faire valoir, bâtiments...
- analyse technique et économique des résultats de l'exploitation,
- étude des potentialités de l'exploitation dans son environnement naturel et social

Prestation individuelle avec prise en charge partielle possible de la Région.

**Le Répertoire Départ Installation : un outil disponible pour rechercher un reprenneur ou un associé**

Pour vous aider à concrétiser votre projet de transmission ou d'association, la Chambre d'agriculture est à vos côtés pour :

- définir l'offre d'exploitation ou d'association que vous souhaitez proposer
- diffuser votre offre au Répertoire Départ Installation via internet
- informer les porteurs de projet à l'installation susceptibles d'être intéressés par votre offre

Vous restez maître de vos choix, libre d'accepter l'offre du porteur de projet. Accueil individuel sur rendez-vous à Auch ou délocalisé sur le département.

La Chambre d'agriculture vous accompagne

